

ville de
Nancy,

POLE ÉDUCATION ET CITOYENNETE
NANCY, VILLE NUMERIQUE



Rythmes scolaires :
Procès verbal de la votation

Dans le cadre du nouveau débat sur l'organisation des rythmes scolaires, la Ville de Nancy a proposé, **du mercredi 20 décembre 2017 à 00h00 au vendredi 12 janvier 2018 à minuit, une votation numérique** ouverte à la communauté éducative et à ses partenaires (parents d'élèves, enseignants, personnels municipaux des écoles publiques de Nancy et représentants des associations intervenant dans le cadre des services périscolaires et des accueils collectifs de mineurs), d'une part, et aux Nancéiens intéressés (inscrits sur la liste électorale ou résidents nancéiens, sur justificatif de domicile), d'autre part, avec la possibilité de choisir entre quatre *scenarii* distincts.

1. Les différents *scenarii* proposés dans le cadre de la votation

Les propositions qui ont été soumises à la votation, issues de la première phase de concertation, étaient les suivantes :

- **Je vote pour la semaine scolaire de 4,5 jours avec classe le mercredi matin (situation actuelle)**
Journée de classe les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis
5h15 de classe par jour (8h45-12h / 14h-16h ; 8h45-11h45 le mercredi)
- **Je vote pour la semaine scolaire de 4,5 jours avec classe le samedi matin**
Journée de classe les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
5h15 de classe par jour (8h45-12h / 14h-16h ; 8h45-11h45 le samedi)
- **Je vote pour la semaine scolaire de 4 jours de classe**
Journée de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis
6h de classe par jour (8h30-12h / 14h-16h30)
- **Je vote pour la semaine scolaire de 4 jours de classe avec réduction des congés scolaires**
Journée de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis
5h30 de classe par jour (8h30-12h / 14h-16h00)
Réduction de trois semaines de congés (une semaine en juillet, une semaine en août et une semaine aux congés d'automne)
- **Je ne me prononce pas**

2. La participation

2 450 personnes ont pris part à cette votation numérique dont :

- **2 331 personnes inscrites dans le collège n°1** à savoir les enseignants, les parents d'élèves, les personnes municipales concourant au service public d'éducation et les responsables associatifs intervenant dans le cadre des activités périscolaires ou des accueils collectifs de mineurs ;
- **119 personnes** qui ont manifesté leur intérêt pour ce débat en votant en leur qualité d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune ou de résidents nancéiens (**collège n°2**).

Sur 381 enseignants inscrits, 235 ont pris part au vote, soit une participation de 61,68%.

Sur 417 agents municipaux inscrits, 163 ont voté, soit une participation de 39,09%.

Sur 8 600 parents inscrits : 1930 votants sur 8600 inscrits soit une participation de 22,44%.

3. Les résultats de la votation

Les résultats finaux de cette votation (collèges 1 et 2 additionnés) sont les suivants :

TOTAL GENERAL	%	Nombre de voix
Votants		2 450
Semaine de 4,5 jours avec mercredi	40,78%	999
Semaine de 4,5 jours avec samedi	4,65%	114
Semaine de 4 jours	44,33%	1 086
Semaine de 4 jours avec réduction des vacances scolaires	9,92%	243
Ne se prononce pas	0,31%	8

Les résultats par collèges électoraux

TOTAL COLLEGE N°1 : enseignants, parents d'élèves, personnes municipaux concourant au service public d'éducation et responsables associatifs intervenant dans le cadre des activités périscolaires ou des accueils collectifs de mineurs	%	Nombre de voix
Votants		2 331
Semaine de 4,5 jours avec mercredi	41,40%	965
Semaine de 4,5 jours avec samedi	4,46%	104
Semaine de 4 jours	43,97%	1 025
Semaine de 4 jours avec réduction des vacances scolaires	9,82%	229
Ne se prononce pas	0,32%	8

TOTAL COLLEGE N°2 : Nancéiens intéressés (inscrits sur la liste électorale ou résidents nancéiens, sur justificatif de domicile)	%	Nombre de voix
Votants		119
Semaine de 4,5 jours avec mercredi	28,57%	34
Semaine de 4,5 jours avec samedi	8,40%	10
Semaine de 4 jours	51,26%	61
Semaine de 4 jours avec réduction des vacances scolaires	11,76%	14
Ne se prononce pas	0%	0

4. Des résultats en cohérence avec les délibérations des Conseils d'école

En application du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 *relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques*, les Conseils d'école se sont prononcés sur l'organisation des rythmes scolaires à l'occasion de sessions ordinaires ou extraordinaires.

Dans de nombreux établissements, les parents d'élèves élus ont diffusé un questionnaire aux parents de l'école avant de statuer.

Il ressort des délibérations de ces Conseils, que sur 45 écoles, **34 ont choisi de revenir à la semaine de 4 jours**, 7 se sont prononcés en faveur des 4,5 journées de classe, 4 ne sont pas déterminés du fait d'une abstention ou d'une égalité.

Les résultats de la votation convergent donc avec les résultats des votes des Conseils d'école en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.

5. L'organisation retenue par la Ville de Nancy

A l'issue des Conseils d'école ordinaires et extraordinaires, conformément à l'engagement de la municipalité de suivre le choix issu de la votation, **c'est donc l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours de classe qui est retenue par la Ville de Nancy.**

Les horaires de classe, présentés dans le cadre de la votation, seront les suivants : **lundis, mardis, jeudis et vendredis, le temps de classe se déroulera de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.**

Les **services périscolaires demeureront ouverts de 7h30 à 18h30**, avec un service de restauration scolaire ouvert à tous et le maintien de **deux activités périscolaires gratuites en école élémentaire.**

Le mercredi, les centres de loisirs municipaux, répartis sur le territoire communal, permettront d'accueillir les enfants dont les familles le souhaitent, de 7h30 à 18h30. De même que le **tissu associatif local** prendra également sa part dans le développement d'activités de loisirs le mercredi, comme certaines d'entre elles, et notamment les MJC, le font déjà.

Sur ces bases, cette modalité d'organisation sera **présentée au Conseil municipal du 5 février 2018.**

Si le Conseil municipal l'accepte, ce choix fera l'objet d'une **saisine de la Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle qui prendra la décision finale.**

Rythmes scolaires : Détail des votes des Conseils d'école

	Semaine de 4 jours		Semaine de 4,5 jours		Abstention
	Résultats	%	Résultats	%	%
Alfred Mézières E	X	75%		25%	/
Alfred Mézières M	X	100%		0%	/
Beauregard E	Egalité	50%	Egalité	50%	/
Beauregard M	X				/
Boudonville E		20%	X	74%	6%
Boudonville M	Egalité	43%	Egalité	43%	14%
Braconnot			X		/
Buffon E	X	71%		29%	/
Buffon M	X	80%		20%	/
Buthegnémont E	X	72%		28%	/
Buthegnémont M	X	75%		25%	/
Charlemagne E	X	68%		32%	/
Charlemagne M	X				/
Charles III	X	100%		0%	/
Clemenceau E	X	67%		22%	11%
Clemenceau M	X	85%		15%	/
Didion M	X				/
Didion Raugraff	X	57%		43%	/
E. Gebhart E	X	70%		14%	6%
E. Gebhart M	X	92%		8%	/
E. Gallé E	X				/
E. Gallé M	X	80%		0%	20%
Jean Jaurès E	X	78%		22%	/
Jean Jaurès M	Egalité	50%	Egalité	50%	/
Jules Ferry	X	68%		16%	16%
La Fontaine E			X		/
La Fontaine M			X		/
Mac Mahon	X	75%		25%	/
Marcel Leroy E	X	61%		39%	/
Marcel Leroy M	X	60%		30%	10%
Michelet		45%	X	55%	/
Montet E	X	68%		16%	16%
Montet M	X	88%		12%	/
Moselly	X	65%		35%	/
Ory	X	86%		7%	7%
Placieux E	X	92%		8%	/

Placieux M	X	77%		23%	/
Roberty	X	100%		0%	/
Saint Georges E	X				/
Saint Georges M	X	100%		0%	/
Stanislas E		19%	X	69%	12%
Stanislas M	X	80%		13%	7%
Tiercelins	X	85%		15%	/
Trois Maisons E		29%	X	50%	21%
Trois Maisons M					100%
	Semaine de 4 jours		Semaine de 4,5 jours		Egalité ou abstention
Nombre d'écoles	34		7		4